

**AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
LE MARDI 26 JUIN 2018 A L'HOTEL SHERATON
SALLE AUDITORIUM**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société BIOPHARM, Société par actions au capital de 5.104.375.000 DZD, divisé en 25.521.875 actions entièrement libérées, ayant son siège social au 18 Route de la zone industrielle, rue de la gare, Haouche Mahiedine, REGHAIA, ALGER, immatriculée au Registre de Commerce d'Alger sous le numéro 98 B 004216, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le Mardi 26 Juin 2018 à dix (10H00) heures, à la salle auditorium de l'Hôtel SHERATON, sis au Club des Pins, STAOUELI, ALGER, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.-Approbation des comptes de l'exercice 2017;
- 2.-Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017;
- 3.-Affectation des résultats de l'exercice 2017 et distribution des dividendes;
- 4.-Quitus à donner aux administrateurs;
- 5.-Jetons de présence aux administrateurs;
- 6.-Règlement des honoraires des commissaires aux comptes;
- 7.-Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
- 8.-Pouvoirs à conférer.
- 9.-Questions diverses.

Toute demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter de la date de publication du présent avis de convocation.

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, merci de confirmer votre présence en remplissant le formulaire disponible sur le site internet de la société www.biopharmdz.com et l'adressant à : relations.investisseurs@biopharmdz.com, avant le 11 Juin 2018.

L'assemblée générale sera ouverte aux actionnaires inscrits à la date du 06 Juin 2018 sur le fichier fourni par Algérie Clearing.

L'accréditation des actionnaires commencera à huit heures trente minutes (8H30) et prendra fin à neuf heures trente minutes (9H30). L'Assemblée Générale Ordinaire débutera à dix (10H00) heures.

Vous avez la possibilité de vous faire représenter par votre conjoint ou un autre actionnaire muni d'une procuration signée et une copie de la pièce d'identité de l'actionnaire à représenter.

Les représentants des personnes morales doivent nécessairement être munis d'un pouvoir signé et cacheté par le représentant légal de la personne morale.

Pour avoir accès à l'assemblée générale ordinaire, merci de vous munir de :

- Une attestation de participation délivrée par votre intermédiaire habilité (IOB teneur de compte) ou votre relevé de compte titre,
- Votre pièce d'identité,
- Le cas échéant, la procuration ou le pouvoir,
- Le livret de famille ou une fiche familiale d'une validité de trois mois pour les représentants des personnes physiques mineures.

Les modèles de procuration et pouvoir et les autres documents relatifs à l'Assemblée Générale sont disponibles sur le site web de la société www.biopharmdz.com. Vous trouverez ci-joint le projet de résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'Administration.